
COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU

2 MARS 2025

DE L'ASSOCIATION AAPPMA

PONT-AVEN, NIZON/CONCARNEAU

AAPPMA PONT-AVEN, NIZON /CONCARNEAU

30 Côteau de Keramperchec

Chez M. Charles Henri NOBLET

29930 – PONT-AVEN

aappma.pont-aven@orange.fr <http://www.avenpechebretagne.com/>

Nombre de membres présents : 29



ORDRE DU JOUR

- ❖ Rapport moral du Président (avec approbation)
- ❖ Rapport financier du trésorier (avec approbation)
- ❖ Présentation du budget prévisionnel (avec approbation)
- ❖ Entretien et gestion des cours d'eau Aven/Moros – Bilan 2024 et perspectives 2025 après les différentes tempêtes
- ❖ École de pêche à la mouche – bilan 2024 et perspectives 2025 par Philippe Billochon et Rencontres du Moulin par Jacques Quénéhervé
- ❖ Moratoire sur la fermeture de la pêche du saumon atlantique et de la truite de mer en 2025
- ❖ Questions diverses.



Le 2 mars 2025, à Pont-Aven, les membres de l'association AAPPMA Pont-Aven,Nizon/Concarneau sont réunis à la Longère de Nizon en Assemblée générale ordinaire sur convocation du président datée du 3 février 2025. Les documents suivants ont été joints à la convocation :

- Rapport moral
- Rapport financier
- Comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024
- Budget prévisionnel

L'Assemblée est présidée par M. Charles NOBLET, président de l'association.

Il est assisté d'un secrétaire de séance, M. Philippe BILLOCHON, secrétaire de l'association.



La séance est ouverte à 10H00

OUVERTURE

Charles Noblet, Président de l'association, ouvre la séance et remercie tout les adhérents pour leur présence.

APPROBATION DU RAPPORT MORAL

Présenté par Charles NOBLET

Le président relate les actions effectuées en 2024

Remerciements aux financeurs de notre association (CCA, Quimperlé communauté, mairies de Concarneau, Pont-Aven et Riec-sur-Belon, la caisse locale du Crédit agricole), aux membres du conseil d'administration et à tous les bénévoles qui participent aux chantiers d'entretien de nos rivières.

Notre association est arrivée à son rythme de croisière. En 2024, nous avons délivré 227 cartes contre 205 en 2023. Cette augmentation est due à la forte progression des cartes journalières. Par contre nous avons perdu 20 cartes majeures. La disparition du saumon de nos rivières est en partie responsable de cette chute. En 2025, avec la fermeture de la pêche au saumon, nous devrions enregistrer une nouvelle baisse de nos effectifs.

En 2025, nous continuerons à promouvoir la pêche pour les jeunes en offrant la gratuité pour les moins de 12 ans et demi tarif pour les 12-18 ans.

Les cartes de pêche ont légèrement augmenté : personne majeure 86€, carte EHGO 112€, carte femme 41€, carte journalière 13,70€, carte hebdomadaire 36€, carte mineur (12-18 ans) 13€, - de 12 ans gratuit.

L'Ouverture en première catégorie se fera le samedi 8 mars à 8 heures et la fermeture le dimanche 21 septembre.

En 2024, notre association a fusionné avec l'association « Les pêcheurs de Concarneau ». La nouvelle association s'appelle dorénavant : AAPPMA PONT-AVEN, NIZON /CONCARNEAU. Celle-ci gère maintenant la partie basse de l'Aven, le Moros, le Minaouët, le Val, le Styval et le Saint-Laurent.

Le nouveau conseil d'administration se compose donc de 15 membres.

En 2024, nos bénévoles ont réalisé près de 900 heures de travail d'intérêt général su l'Aven et les rivières de Concarneau.

En 2025, une nouvelle convention doit être signée avec CCA pour les prochaines années. Celle-ci permettra d'être autonome pour les chantiers de rivières de Concarneau.

En 2024, nous avons connu la plus mauvaise remontée de saumons et de castillons dans les 3 cellules de comptage (Elorn, Aulne, Scorff) depuis la mise en service. Les captures sur toutes les rivières de Bretagne se sont effondrées (10 % des captures d'il y a 10 ans). Les indices d'abondance sont arrivés à un seuil critique (11,4 tacons pêchés en 5 minutes de Martin-pêcheur) qui ne permettent plus la conservation de l'espèce).

L'Administration, les scientifiques et l'INRAE ont fermé la pêche professionnelle et récréative du saumon en rivière, estuaire et en mer pour 2025. Un groupe de travail est chargé, chaque année, d'évaluer l'opportunité de rouvrir la pêche.

Enfin, je vous encourage tous à consulter le nouveau site internet. Celui-ci est complet et peut répondre à toutes vos interrogations.

Le rapport moral est approuvé par l'Assemblée à l'unanimité.

APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER ET APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Présenté par M. Louis TALLEC

Le rapport financier et les comptes de l'exercice clos sont approuvés par l'Assemblée à l'unanimité.

VOTE SUR LE BUDGET PRÉVISIONNEL

Présenté par M. Louis TALLEC

Le budget prévisionnel est approuvé par l'Assemblée à l'unanimité

AUTRES SUJETS ÉVOQUÉS

Ecole de pêche à la mouche - commission mouche :

- Présentation par Philippe Billochon de l'activité jeunes au collège des Abbés Tanguy.
- Présentation par Philippe Billochon et Philippe Jeannes des soirées de montage à la longère de Nizon.
- Présentation par Jacques Quénéhervé des Rencontres du moulin et des activités de la commission « mouche » aux journées ABPM.

Entretien et gestion des cours d'eau :

- Le Moros : les chantiers commenceront lorsque la nouvelle convention avec CCA sera signée. Celle-ci aura une durée de 3 ans.
- L'Aven : le premier entretien débutera le samedi 28 juin. Cette année nous limiterons nos travaux afin de ne pas dépasser le montant des subventions allouées.
- Sécurité des chantiers : L'Assureur Groupama et nos financeurs nous demandent de faire appliquer strictement les règles de sécurité pour les tronçonneurs, débroussailleurs et bénévoles. Les tronçonneurs et les débroussailleurs devront porter impérativement les vêtements de protection (gants, casques, chaussures de sécurité, pantalons anti-coupures). Les bénévoles devront être équipés d'un casque et d'une paire de gants.

Moratoire sur la fermeture de la pêche du saumon atlantique et de la truite de mer en 2025

L'Effondrement depuis 4 ans des populations de saumons atlantique dans les rivières de Bretagne a amené l'administration, les scientifiques et l'OPB à proposer un moratoire d'un an pour la fermeture totale de la pêche du saumon et de la truite de mer en rivière, en estuaire et en mer pour les professionnels, amateurs et plaisanciers. Le COGEPOMI du 15 novembre a validé la fermeture totale pour une année. La Normandie, les Pyrénées atlantiques et les Hauts de France ont suivi la décision de la Bretagne.

Un groupe de travail se réunira deux fois par an (mai et octobre) pour décider de la possibilité d'une réouverture partielle ou totale.

Assemblée générale de la Fédé 29 à la thalasso de Concarneau

C'est notre association qui organise cette assemblée générale à Concarneau le samedi 26 avril. Une partie du conseil d'administration sera réquisitionné pour accueillir les délégations des AAPPMA du Finistère.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h45

Le Président de séance

Charles NOBLET

Le Secrétaire de séance

Philippe BILLOCHON